

Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 9
Mercredi 9 mars 2022

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Belprahon

Mensuration officielle de Belprahon – orientation générale premier relevé, lot 3

Nous vous informons que le bureau sigeom SA va procéder à des travaux de mensuration sur les territoires agricoles et forestiers de la commune de Belprahon sur mandat de la Commune afin de mettre à jour la mensuration officielle.

L'accès aux parcelles situées dans le lot 3 sera nécessaire à la bonne réalisation de ces travaux qui débiteront ce mois et dureront jusqu'à fin 2023.

Les collaborateurs du bureau sigeom SA s'efforceront d'occasionner le moins de dérangement possible et comptent sur votre compréhension.

Les coûts des travaux sont entièrement pris en charge par la Confédération, le Canton et la Commune.

Les points limites seront tous recherchés et mesurés. Les points manquants ne seront pas rétablis. Ils pourront toutefois être reconstruits sur demande à adresser à sigeom SA et aux frais du demandeur.

À la fin des travaux, la commune de Belprahon disposera de données cadastrales numériques définitivement reconnues par la Confédération sur l'ensemble de son territoire. Le bureau sigeom se tient volontiers à votre disposition pour tout autre renseignement (032 494 55 00, info@sigeom.ch).

Belprahon, le 9 mars 2022

Le Conseil communal

Création de l'association « Ferme Joray de Belprahon »

Dans le cadre de la réhabilitation de la Ferme Joray, il a été décidé de constituer une association ayant pour but la création d'un espace de rencontre et l'animation de la vie locale. L'assemblée

constitutive de l'association « Ferme Joray de Belprahon » aura lieu le

**vendredi 25 mars 2022 à 19h à la salle
communale de Belprahon**

Toute personne intéressée à faire partie de cette nouvelle association est la bienvenue.

Belprahon, le 9 mars 2022

Le Conseil communal

Vide-grenier

L'association « Ferme Joray de Belprahon » nouvellement créée vous propose un vide-grenier le

**samedi 26 mars 2022, de 10h à 16h,
à la Ferme Joray**

Pour les personnes désirant tenir un banc, inscription obligatoire chez Alice Bouduban au N° 079 963 95 42 jusqu'au 21.03.2022.

La population est invitée à venir chiner pour y trouver, pourquoi pas, de belles occasions.

Petite restauration sur place.

Belprahon, le 9 mars 2022

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérante: Bourgeoisie de Court, rue du Moulin 4, 2738 Court

Propriétaire: idem requérante

Auteur du projet: ECE SA, rue Centrale 1, 2740 Moutier

Emplacement: parcelle N° 717, au lieu-dit « rue des Gorges 1 », 2738 Court

Projet: remplacement de la chaudière à mazout existante par une nouvelle chaudière à pellets, démantèlement de la citerne et aménagement du local pour le stockage des pellets, tubage inox de la cheminée existante (non modifiée)

Patrimoine: bâtiment digne de protection, objet C

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: HA2

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 1^{er} avril 2022 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Vallee 19, 2738 Court).

Court, le 2 mars 2022

Municipalité de Court, administration municipale

Avis de construction

Requérante: Société de tir de Court, M. Yan Fahrni, rue de la Vallee 17, 2738 Court

Propriétaire: Bourgeoisie de Court, rue du Moulin 4, 2738 Court

Auteure du projet: idem requérante

Emplacement: parcelle N° 381, au lieu-dit « Pâturage de l'Envers 1 », 2738 Court

Projet: construction d'un abri non chauffé destiné à stocker du matériel concernant l'activité sportive de tir (par exemple: cibles, barres de mesures, douilles, matériel de ciblerie et d'entretien des alentours)

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: hors zone à bâtir

Dérogations: 24 ss LAT

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 1^{er} avril 2022 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (Rue de la Vallee 19, 2738 Court).

Court, le 2 mars 2022

Municipalité de Court, administration municipale

Société de tir de Court

Tirs à balles

La société de tir de Court avise la population que des tirs à balles auront lieu durant toute l'année 2022 sur sa place de tir dès le 12 mars.

Il est formellement interdit de se promener, de circuler et de stationner dans les zones de tirs.

La société de tir, citée ci-dessus, décline toute responsabilité en cas d'inobservation de la présente publication.

Court, le 1^{er} mars 2022

Le comité

Avis de construction

Requérant: Christian Frei, Sur le Benevis 1, 2738 Court

Propriétaire: idem requérant

Auteur du projet: KD Architecture SA, Grand Rue 79, 2720 Tramelan

Emplacement: parcelle N° 1446, au lieu-dit « rue de Bel-Air 2 », 2738 Court

Projet: transformations intérieures, ouverture d'une fenêtre à l'Est et d'une porte-fenêtre à l'Ouest, aménagement d'une nouvelle place de parking

Chauffage: inchangé

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 avril 2022 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Vallee 19, 2738 Court).

Court, le 9 mars 2022

Municipalité de Court, administration municipale



Crémises

Tirs à balles

La Société de tir Le Cornet de Crémises avise la population que des tirs à balles auront lieu du 19 mars au 3 décembre 2022. Il est interdit de se

**Validation de vos
avis sur la plateforme:
lundi 14h**

promener, de circuler ou de stationner dans la zone de tir.

La société de tir décline toute responsabilité en cas d'inobservation de la présente publication.

Crémines le 9 mars 2022

Le Conseil communal

Elections cantonales du 27 mars 2022

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement sera composé comme suit:

Présidente: Carole Ristori

Membres: René Schrameck

Florian Lehmann

Florent Greder

Pierre Ganguin

Bastian Wyssen

Sébastien Ristori

Lucas Meier

Louis Gafner

Fabienne Meier

Soutien informatique: Nadège Wegmueller

Suppléant (e)s: Fabien Gutknecht

Joanne Habegger

Crémines, le 9 mars 2022

Secrétariat communal Crémines



Eschert

Avis de construction

Requérants: Madame Christiane Widmer Schnegg et Monsieur Nicolas Widmer, Rue de la Poste 1, 2743 Eschert.

Auteur du projet: Widmer Construction Sàrl, Rue de la Rauss 18, 2743 Eschert.

Emplacement: parcelles N°s 244 et 578, au lieu-dit: «Rue de la Rauss 3 et 18», commune d'Eschert.

Projet: suppression de l'ancien avanttoit du bâtiment N° 18 et son remplacement par un couvert ouvert sur un côté pour la réception et le stockage sporadique de matériel + pose de panneaux photovoltaïques.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA2.

Dérogations: art. 18 et 24 RAC, 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} avril 2022 inclusivement auprès de l'administration communale d'Eschert. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 2 mars 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Grandval

Elections cantonales du 27 mars 2022

Le bureau de vote et de dépouillement pour les élections cantonales du 27 mars 2022 est composé comme suit:

www.lasemaine.ch

Président: M. Ian Laubscher

Membres: M. André Neukomm, M^{me} Eveline Bögli, M^{me} Marianne Rigby, M^{me} Esther Oester, M. Gaël Wyssen, M. Marc Minder

Grandval, le 9 mars 2022

Le Conseil municipal



Moutier

Avis de construction

Requérant: Corvaglia Danilo et Magali, chemin du Coteau 27, 2740 Moutier

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 3114, chemin du Coteau 25

Projet: Construction d'une maison familiale avec double garage, pompe à chaleur en façade Sud et panneaux photovoltaïques en toiture.

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 1^{er} avril 2022 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 2 mars 2022

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Chevalier Pierre-André, rue de la Paix 74, 2740 Moutier

Auteur du projet: Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement: Parcelle N° 1321, rue de la Paix 74

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Ouest.

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 1^{er} avril 2022 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 2 mars 2022

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Palokaj Adonis, Chemin des Mûriers 2, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1326, Chemin des Mûriers 2

Projet: Aménagement d'une place de parc.

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 1^{er} avril 2022 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 2 mars 2022

Services Techniques-Urbanisme

Services techniques – Travaux publics

Réaménagement du carrefour de Graiteray

Déplacement du point de récolte

Durant les travaux de réaménagement du carrefour de Graiteray, le point de récolte sera déplacé

sur la place de parc Beseran (au Sud-Est de la Patinoire).

Nous remercions les usagers de prendre bonne note de cette modification.

Moutier, mars 2022

Services techniques - Travaux publics

Gestion des déchets 2021

Statistique des diverses quantités de déchets qui ont été ramassés en Ville de Moutier pour l'année 2021:

- Ordures ménagères, artisanat et industrie/1'265 To
- Déchets encombrants/428 To
- Déchets divers, balayage de route, bois, béton/84 To
- Tournée verte/857 To
- Papier/321 To
- Carton/192 To
- Ferraille et appareils électroménagers/65 To
- Boîtes en fer blanc + aluminium/28 To
- Capsules Nespresso/2 To
- Verre/317 To
- Bouteilles en PET/13 To
- Huiles usées (minérale et végétale)/10'000 Lt
- Déchets inertes et divers/87 To
- Déchets spéciaux/2 To

Total général annuel d'environ 3'671 tonnes = environ 506,5 kg/habitant, soit une diminution de 1,61% par rapport à l'année 2020.

Quantité des déchets urbains en Suisse en 2019 = 703kg/habitant (source OFEV).

A cela s'ajoutent: 60 To de textiles.

Moutier, le 9 mars 2022

Services Techniques/Travaux Publics

Avis de construction

Requérant: Magnenat Claude, chemin de Boracles 22, 1008 Jouxten Meszery

Auteur du projet: SP-Ventilation Sàrl, 1077 Servion

Emplacement: Parcelle N° 362, rue Neuve 70

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Nord.

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 8 avril 2022 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 9 mars 2022

Services Techniques-Urbanisme

Election complémentaire au Conseil de Ville du dimanche 13 février 2022

Lors de sa séance du 1^{er} mars 2022, le Conseil municipal a constaté qu'il n'a pas été fait usage du droit de recours concernant le résultat de l'élection complémentaire au Conseil de Ville des 11, 12 et 13 février 2022.

Conformément à l'article 19 du Règlement sur les élections et les votations aux urnes, le Conseil municipal a validé les résultats du scrutin et déclaré les personnes mentionnées ci-après élues:

Nombre d'électeurs inscrits: 4'372
 Nombre de carte de légitimation valables: 2'039
 Nombre de bulletins rentrés: 1'602

Participation au scrutin :	36.64%
Nombre de bulletins n'entrant pas en ligne de compte (blancs et nuls) :	365
Blancs :	312
Nuls :	53
Nombre de bulletins valables :	1'237
Sont élu(e)s :	

	Nom	Prénom	Suffrages
1.	Girardin	Jonas	441
2.	Queloz	Sébastien	438
3.	Juillard	Sandrine	400
4.	Terreaux	Nicolas	384
5.	Roulin	Mathilde	381
6.	Stäger	Philippe	371
7.	Tièche	Maryline	370
8.	Zahno	Catherine	369
9.	Houmard	Mathieu	351
10.	Muster	Patrick	350
11.	Lehmann	Hugo	347
12.	Paget	Léonard	306
13.	Dujany	Patrick	216

Moutier, le 2 mars 2022
Conseil municipal

Ordonnance relative à la tarification de l'accueil extrafamilial (Centre de l'enfance et Service d'accueil en famille)

Dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées, le Conseil municipal, lors sa séance du 1^{er} mars 2022, a modifié l'ordonnance relative à la tarification de l'accueil extrafamilial (Centre de l'enfance et Service d'accueil en famille; modification de l'article 9).

Les documents peuvent être consultés à la Chancellerie municipale, ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

En application de la Loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), un recours en matière communale peut être formé contre ces ordonnances. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

Moutier, le 2 mars 2022
Conseil municipal

Ordonnance relative à la journée continue (EJC) – Modification

Dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées, le Conseil municipal, lors sa séance du 1^{er} mars 2022, a modifié l'ordonnance relative à l'Ecole à journée continue (EJC; modification des articles 2 et 9).

Les documents peuvent être consultés à la Chancellerie municipale, ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

En application de la Loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), un recours en matière communale peut être formé contre ces ordonnances. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary,

dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.
Moutier, le 2 mars 2022
Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : Lehmann Christian, chemin de la Foule 7, 2740 Moutier

Auteur du projet : Solex ingénierie Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 1526, chemin de la Foule 7

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Nord.

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 8 avril 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 9 mars 2022
Services Techniques-Urbanisme



Assemblée bourgeoise de Sornetan

Les bourgeois de Sornetan ayant le droit de vote en matière communale dans la Commune mixte de Petit-Val sont convoqués à

L'Assemblée bourgeoise de Sornetan le mardi 12 avril 2022 à 20 h à la salle communale à Sornetan, Plaine Fin 17c (ancienne salle des travaux manuels)

Ordre du jour

1. Discuter et décider la réunion de certaines parcelles appartenant à la Bourgeoisie de Sornetan dans le cadre des travaux de mensuration officielle lot 2 de la commune de Petit-Val
2. Divers

Souboz, le 9 mars 2022
Conseil communal

Assemblée bourgeoise de Châtelat

Les bourgeois de Châtelat ayant le droit de vote en matière communale dans la Commune mixte de Petit-Val sont convoqués à

L'Assemblée bourgeoise de Châtelat le mardi 12 avril 2022 à 19 h 30 à la salle communale à Sornetan, Plaine Fin 17c (ancienne salle des travaux manuels)

Ordre du jour

1. Discuter et décider la réunion de certaines parcelles appartenant à la Bourgeoisie de Châtelat dans le cadre des travaux de mensuration officielle lot 2 de la commune de Petit-Val
2. Divers

Souboz, le 9 mars 2022
Conseil communal

Garages à louer

La Commune de Petit-Val propose à partir du 1^{er} avril 2022 deux garages à louer :

- Molé 4d à Châtelat (dans le hangar à usages multiples)
- Le Rondez 1 à Sornetan (dans le bâtiment du stand de tir

Location mensuelle CHF 80.–.

Les personnes intéressées sont priées de s'adresser à l'Administration communale de Petit-Val à Souboz – 032 484 94 70 – admin@petit-val.ch.

Souboz, le 9 mars 2022
Conseil communal

Avis de construction

Requérant : Brahier Jean-Luc, Les Navelles 7, 2748 Souboz

Emplacement : parcelle N° 453, Les Navelles 7, 2748 Souboz, commune de Petit-Val

Projet : Remplacement de la production de chaleur énergie fossile mazout par une pompe à chaleur monobloc et un chauffe-eau

Construction : selon plans déposés
Dimensions : selon plans déposés
Zone : H2

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 avril 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Souboz, le 9 mars 2022
Secrétariat communal

Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise de Souboz du 9 décembre 2021

Constatant qu'aucune opposition n'a été formée contre le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise de Souboz du 9 décembre 2021, le Conseil communal a approuvé ce procès-verbal conformément à l'article 109, alinéa 3 du règlement d'organisation.

Souboz, le 9 mars 2022
Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2021

Constatant qu'aucune opposition n'a été formée contre le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2021, le Conseil communal a approuvé ce procès-verbal conformément à l'article 109, alinéa 3 du règlement d'organisation.

Souboz, le 9 mars 2022
Conseil communal

Tarif des émoluments de l'arrondissement de sépultures

Lors de sa séance du 28 février 2022, le Conseil communal a arrêté le tarif des émoluments de l'arrondissement de sépultures. Il entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2022 sous réserve d'un éventuel recours. Le tarif des émoluments peut être consulté au Secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

En application des articles 65 et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), un recours peut être formé dans les trente jours à compter de la présente publication. Le recours sera adressé par écrit, en deux exemplaires, à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary.

Souboz, le 9 mars 2022

Conseil communal



Reconvilier

Le printemps arrive!

Tournée spéciale branches

A l'instar des années précédentes, la traditionnelle tournée de ramassage spéciale branches aura lieu lors de la semaine du 21 mars 2022 pour la Commune de Reconvilier.

Nous rappelons à toutes les personnes intéressées par cette prestation qu'elles doivent s'inscrire au moyen du coupon d'inscription reçu, dans le tout-ménage distribué par Celtor SA, ou sur le site internet www.celtor.ch jusqu'au 17 mars 2022.

Reconvilier, le 2 mars 2022

Police administrative

Ramassage des objets encombrants incinérables et métalliques

Nous vous informons que la prochaine tournée de ramassage des objets encombrants aura lieu le **jeudi 10 mars 2022**.

Au vu des dernières expériences en la matière, vous trouverez ci-dessous quelques informations concernant la tournée de ramassage des objets encombrants incinérables et métalliques.

Les objets encombrants incinérables d'un ménage sont les objets ne pouvant pas être placés dans un sac officiel Celtor SA (110 litres) ou être collectés de manière sélective.

Poids maximal par objet 40 kg, longueur maximale 2 m. **L'accumulation de déchets de même nature ne constitue pas un objet encombrant!**

Vous trouverez, ci-dessous, la liste non exhaustive des déchets refusés lors du ramassage des objets encombrants. Ces déchets sont refusés lors de ce ramassage car leur filière d'élimination est différente!

Liquides, déchets spéciaux / A remettre dans les commerces spécialisés selon leur nature.

Gravats / A remettre à Celtor SA ou autre déchetterie afin d'être valorisés de manière appropriée.

Papier, carton, aluminium, verre, PET / A remettre aux points de collecte, Celtor SA ou autre déchetterie.

Électroménager, appareils électriques et électroniques / A remettre auprès de votre commerçant, Celtor SA ou autre déchetterie.

Déchets provenant de l'artisanat / Les déchets provenant de l'artisanat sont à éliminer par l'artisan.

Ordures ménagères / A déposer dans les conteneurs semi-enterrés au moyen de sacs officiels Celtor SA.

Au vu du nombre importants d'infractions constatées lors des dernières tournées, le Conseil municipal se voit dans l'obligation de sévir et les contrevenants qui auront été identifiés seront verbalisés par voie pénale!

Nous remercions la population de respecter strictement les directives ci-dessus.

La Municipalité de Reconvilier et Celtor SA se tiennent volontiers à votre disposition en cas de questions relatives aux déchets.

Reconvilier, le 2 mars 2022

Police administrative

Avis de construction

Requérant: Hofmann Rahim Joëlle, Route de Saules 7, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcelle N° 884, Route de Saules 7

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à pellets, élimination de la citerne à mazout existante

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 8 avril 2022 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 9 mars 2022

Le secrétariat municipal



Roches

Avis de construction

Requérants: M^{me} Christa Lorenz Gaillard et M. Roland Windler, Haut du Village 33, 2762 Roches.

Emplacement: parcelle N° 192, au lieu-dit: « Haut du Village 33 », commune de Roches.

Projet: installation d'une clôture de 1.85 m de haut sur le pourtour d'une partie de la parcelle pour l'élevage d'animaux à titre de loisir (3 chèvres, 2 bovins, 3-5 canards et 4-6 chiens) et pose d'un portail d'accès.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: village ancien.

Dérogation: art. 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 1^{er} avril 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Roches. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 2 mars 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Saicourt

Avis de construction

Requérant: Jean-Marc Friedli, Route de la Chapelle 5, 2712 Le Fuet

Auteur du projet: Solar conseil Sàrl, champ du Ritat 5, 2605 Sonceboz (Julien Corbat)

Rue: Route de la Chapelle 5, 2712 Le Fuet

Parcelle N°: 917

Projet de construction: Installation photovoltaïque en toiture + façade Sud et construction d'un abri de jardin.

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: PQ Les Féverges

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 avril 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 9 mars 2022

Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant: Reto Roth, Chemin des Moines 29, 2713 Bellelay

Auteur du projet: AZPROJET, Route de la Gare 24, 1295 Mies

Emplacement: Chemin des Moines 29, 2713 Bellelay
Parcelle N°: 831

Projet de construction: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure et évacuation des citernes à mazout

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 avril 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 9 mars 2022

Secrétariat municipal

Informations communales

Dépôt public électronique des demandes de permis de construire

Depuis le 1^{er} mars 2022, les dépôts publics des demandes de permis de construire doivent également se faire par voie électronique. Il est toujours possible de consulter le dépôt public en version papier auprès de l'administration communale. Les dossiers en dépôt public électronique peuvent être consultés à l'adresse suivante:

<https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20860>.

Elections cantonales du 27 mars 2022

Afin d'augmenter le taux de participation aux élections fédérales de 2023, Jb.B a créé un baromètre électoral. Celui-ci sera déjà utilisé pour les élections cantonales du 27 mars 2022. Il sera mis à jour régulièrement par l'administration communale. Il peut être consulté sur le site Internet de la commune, sous l'onglet « actualité ».

Statistique des déchets

313.34 tonnes de déchets ont été éliminés durant l'année écoulée, à savoir:

- 93.32 tonnes d'ordures ménagères (87.01 to en 2020)
- 15.68 tonnes d'encombrants (22.98 to en 2020)
- 23.58 tonnes de verre (28.68 to en 2020)
- 25.02 tonnes de papier (21.16 en 2020)
- 9.61 tonnes de carton (9.58 to en 2020)
- 2.35 tonnes de balayage de routes (4.32 to en 2020)
- 1.47 tonne d'aluminium et fer blanc (1.36 to en 2020)
- 134.13 tonnes de déchets compostables (124.48 to en 2020)
- 0 tonne d'huiles minérales (0 to en 2020)
- 0.224 tonne de capsules Nespresso (0.205 to en 2020)
- 0.6 tonne de bois (1.46 tonne en 2020)
- 2.19 tonnes de souches (0 tonne en 2020)
- 0 tonne de DCMI (0.56 tonne en 2020)
- 2.887 tonnes de textiles (2.363 en 2020)
- 2.287 tonnes de PET (2.441 en 2020)

Le Fuet, le 9 mars 2022

Conseil municipal

www.lasemaine.ch



Saules

Tournée spéciale branches

Le printemps arrive. Il est temps de débroussailler ! Comme chaque année, Celtor SA organise une tournée spéciale branches à Saules durant la semaine du 21 au 25 mars 2022.

Les dépôts doivent être faits dès le lundi matin 21 mars 2022.

Les branches, dont la longueur ne doit pas dépasser 4m, peuvent être déposées en vrac. Toutefois, elles doivent être impérativement accessibles à portée de camion, il ne doit pas y avoir d'obstacles en hauteur. Gabarit du camion : 4m hauteur, 2,5m largeur.

Les fagots de branches et de bûches inférieurs à 50cm ne seront pas ramassés. Il seront collectés lors de la tournée verte.

Inscription obligatoire auprès de Celtor jusqu'au 17 mars 2022, uniquement possible par courrier postal au moyen du coupon reçu dans votre boîte aux lettres ou par internet : www.celtor.ch.

Saules, le 23 février 2022

Secrétariat communal



Tavannes

Avis de construction

Requérants : M^{me} et M. Fanny et Sébastien Paley, Chemin des Cerisiers 5, 2710 Tavannes.

Projet : pose de deux Velux en toiture du bâtiment Chemin des Cerisiers 5 sis sur la parcelle N° 855 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 8 avril 2022 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant :

<https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, le 9 mars 2022

Le chef des travaux publics



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Bernasconi Roberto, Sous les Colons 35, 2735 Malleray

Auteur du projet : Châtelain Stores, Le Saucy 8, 2722 Les Reussilles

Adresse du projet : BF 327, Rue Principale 19, 2735 Bévillard, commune de Valbirse

Description du projet : pose d'un store de couverture sur la terrasse existante (La Cantinita)

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre C

Dépôt public : du 2 mars au 1^{er} avril 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat

communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 25 février 2022

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage : Dos Santos Patricio, Route de Champoz 6, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 999, Route de Champoz 6, 2735 Bévillard, commune de Valbirse

Description du projet : Remplacement du système de chauffage par une pompe à chaleur air-eau extérieur au nord-ouest de la maison et installation solaire photovoltaïque

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : du 9 mars au 08 avril 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 1^{er} mars 2022

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Publication d'un projet de construction conformément à l'article 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAgr) :

Requérant : M. Jimmy Bangerter, Moron 32, 2733 Pontenet.

Auteur du projet : DeLaval SA, Chemin de Préalpes 10, 1630 Bulles.

Emplacement : parcelle N° 552, au lieu-dit : « Moron 32 », Pontenet, commune de Valbirse.

Projet : démolition de la partie rurale du bâtiment, remplacement de la couverture de la toiture et nouvelle installation de chauffage avec cheminée (bâtiment N° 32), démolition des remises 32a et 32f et du silo 32d et construction d'une stabulation pour vaches-mères et jeune bétail.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : périmètre de protection du paysage (art. 531 RCC).

Dérogations : art. 24 LAT, 25 LCFo et 414 al. 1 ch. 3 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 8 avril 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Le projet est supposé être soutenu avec un montant de l'Office fédéral de l'agriculture OFAG. Aux termes de l'article 97, alinéa 4 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture

(LAgr), les organisations ayant qualité pour recourir en vertu de la législation sur la protection de la nature et du paysage, sur la protection de l'environnement et sur les chemins de randonnée pédestre, ont aussi qualité pour former opposition. Celui qui n'a pas formé opposition contre la contribution durant le délai du dépôt public approuve un éventuel montant de la Confédération.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 mars 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage : Aeberhard Alcide, Champ-Quin 2, 2733 Pontenet

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 447, Champ-Quin 2, 2733 Pontenet, commune de Valbirse

Description du projet : Installation d'un nouveau système de chauffage, pompe à chaleur extérieur air-eau au nord de la maison

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dérogations : Art. A151, alinéa 8 du RCC

Dépôt public : du 9 mars au 8 avril 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions-consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 3 mars 2022

Commune mixte de Valbirse

Infos communales

Elections cantonales : nouvelle adresse pour le local de vote

Le matériel pour les élections cantonales du 27 mars arrive dans les boîtes aux lettres. Afin d'encourager ses citoyennes et citoyens à voter, la commune de Valbirse mènera plusieurs actions, dont l'envoi d'une brochure explicative neutre aux jeunes de 18 ans et la publication sur son site et les réseaux sociaux d'un baromètre qui permettra de suivre l'évolution du taux de participation.

Ces élections verront aussi un changement : le local de vote sera situé, le 27 mars, dans les locaux de l'administration (rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard) et non pas à la Salle communale de Malleray.

Tailler pour la sécurité

La végétation plantée le long des routes peut, si elle est débordante, gêner le passage, péjorer la visibilité et engendrer de graves conséquences. Rappelons notamment que :

- L'espace surplombant la chaussée des routes publiques doit être maintenu libre sur une hauteur de 4,50 m au moins;
- En règle générale, l'espace surplombant les trottoirs, chemins pour piétons et pistes cyclables doit être maintenu libre sur une hauteur de 2,50 m au moins;
- La largeur libre doit être de 0,50 m au moins;
- Pour les carrefours dans une zone 30km/h, la visibilité doit être de 30 m dans les deux directions pour un point d'observation situé à une distance de 2,50 m du bord de la chaussée.

Nous prions les propriétaires de bien vouloir respecter ces prescriptions et tailler la végétation si nécessaire. Les Services techniques se tiennent à disposition (032 491 61 66) pour toute question complémentaire.

Plus de 13 tonnes de PET collectées

En 2021, 13,37 tonnes de bouteilles PET ont été collectées à Valbirse (11,84 en 2020). Ces quelque 485'331 bouteilles ont été transformées en PET recyclé de qualité. Cette collecte a permis d'économiser en faveur de l'environnement environ 40,11 tonnes de gaz à effet de serre et 12'702 litres de pétrole.

Bévilard, le 3 mars 2022

Commune mixte de Valbirse

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage: MAC 17, Route de Delémont 89, 2802 Develier

Auteur du projet: MAC 17, Route de Delémont 89, 2802 Develier

Adresse du projet: BF 1454, Route de Sorvilier 21c, 2735 Bévilard, commune de Valbirse

Description du projet: Aménagement de 12 places de stationnements

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Zone d'activité A

Dépôt public: du 9 mars au 8 avril 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions-consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les

opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 4 mars 2022

Commune mixte de Valbirse

Divers

Société de Tir «Armes-Réunies 300M» Malleray-Bévilard

Stand de tir intercommunal

La société de tir «Armes-Réunies 300M» Malleray-Bévilard avise la population que des tirs à balles auront lieu sur sa place de tir

du 10 mars au 31 décembre 2022

Il est interdit de se promener, de circuler et de stationner dans les zones de tirs.

La société de tir citée ci-dessus décline toute responsabilité en cas d'inobservation de la présente publication.

2535 Malleray-Bévilard, le 28 février 2022

Le comité

i informations pratiques



Crémises

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémises

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13h30 à 18h.
- Jeudi matin de 7h30 à 12h, jeudi après-midi de 15h à 17h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Jeudi de 16h à 19h
- Samedi de 10h à 12h

Calendrier des parutions 2022

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	25	24	22.06.2022	mercredi	40	36	05.10.2022	mercredi
11	10	16.03.2022	mercredi	26	25	29.06.2022	mercredi	41	37	12.10.2022	mercredi
12	11	23.03.2022	mercredi	27	26	06.07.2022	mercredi	42	38	19.10.2022	mercredi
13	12	30.03.2022	mercredi	28	27	13.07.2022	mercredi	43	39	26.10.2022	mercredi
14	13	06.04.2022	mercredi	29		20.07.2022	SUPPRIME	44	40	02.11.2022	mercredi
15	14	13.04.2022	mercredi	30		27.07.2022	SUPPRIME	45	41	09.11.2022	mercredi
16	15	21.04.2022	JEUDI	31		03.08.2022	SUPPRIME	46	42	16.11.2022	mercredi
17	16	27.04.2022	mercredi	32	28	10.08.2022	mercredi	47	43	23.11.2022	mercredi
18	17	04.05.2022	mercredi	33	29	17.08.2022	mercredi	48	44	30.11.2022	mercredi
19	18	11.05.2022	mercredi	34	30	24.08.2022	mercredi	49	45	07.12.2022	mercredi
20	19	18.05.2022	mercredi	35	31	31.08.2022	mercredi	50	46	14.12.2022	mercredi
21	20	25.05.2022	mercredi	36	32	07.09.2022	mercredi	51	47	21.12.2022	mercredi
22	21	01.06.2022	mercredi	37	33	14.09.2022	mercredi	52		28.12.2022	SUPPRIME
23	22	09.06.2022	JEUDI	38	34	21.09.2022	mercredi				
24	23	15.06.2022	mercredi	39	35	28.09.2022	mercredi				



informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

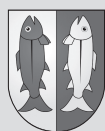
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch



Champoz

Commune mixte de Champoz
Broña Alexandra
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Courriel: admin.champoz@bluewin.ch
Heures d'ouverture: Lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30
Site internet: www.champoz.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70
Courriel: secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h
Jeudi de 17 h à 18 h 30
Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

Municipalité de Court
Rue de la Valle 19
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10
Courriel: contact@court.ch
Site internet: www.court.ch

Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le mardi après-midi de 15 h 30 à 18 h 30, le me et je après-midi de 15 h 30 à 17 h.

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 10h à 11h et 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directeur du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M. Alexandre Mouche, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: communesaules@bluewin.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeimnde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h30
Site internet: www.sorvilier.ch